

Trois jours auparavant étaient arrivés le duc de Bouillon, le marquis de Cinq-Mars, écuyer de France, et M. de Thou, conseiller-d'état, conduits et escortés par une compagnie de dragons jusqu'au château de Pierre-Scise où ils furent enfermés et gardés par la bourgeoisie. Peu de jours après M. le Chancelier, accompagné de quelques conseillers d'état et présidents du parlement de Grenoble, vint en cette ville pour faire le procès à ces prisonniers d'état qui furent représentés devant eux dans le Palais-de-Justice, pour subir l'interrogatoire sur les chefs d'accusation dont ils étaient chargés. Le procès fut instruit rapidement (1), puisque, le 12 du même mois, les deux derniers furent conduits du palais à la place des Terreaux, dans un carrosse, pour subir le jugement. M. de Cinq-Mars monta le premier sur l'échafaud, où le bourreau, d'un seul coup, lui trancha la tête. M. de Thou sortit aussitôt après du carrosse, et après être monté sur l'échafaud, sa tête ne fut séparée du tronc qu'après plusieurs coups redoublés. Les corps furent remis avec les têtes dans le carrosse, et conduits dans l'église des Feuillans, où M. de Cinq-Mars reçut la sépulture, et le corps de M. Thou fut embaumé et transporté dans le tombeau de ses ancêtres par les soins de sa sœur (2). Le premier était le plus coupable et méritait le supplice, puisqu'il avait traité avec les ennemis de l'état; mais on ne peut s'empêcher de plaindre le sort du second, dont tout le crime consistait à n'avoir pas révélé le secret de son ami. Le duc de Bouillon resta prisonnier à Pierre-Scise jusqu'à ce qu'il eut obtenu l'amnistie de sa faute, et il ne la reçut que sur les offres qu'il fit de céder au roi sa principauté de Sedan (3).

Le cardinal de Richelieu partit de Lyon à 2 h. après midi (4) le même jour de cette exécution; il remonta la Saône jusqu'au faubourg de Vaise, où il débarqua, et de là, porté dans son lit par douze soldats, il se rendit à Paris où il mourut le 5 décembre suivant.

Le roi suivit de près son premier ministre; sa santé était chancelante depuis

(1) L'instruction fut faite par Jacques Martin sieur de Laubardemont, le même à qui l'on prête ce mot atroce et si souvent cité : « Qu'on me donne deux lignes d'un homme, et je me charge de le faire pendre... »

(2) Le cœur seul de M. de Thou fut porté à Paris et déposé dans l'église de Saint-André. Quant à son corps qui avait été mis dans un cercueil de plomb, il resta aux Carmélites. Voyez les MÉMOIRES pour justifier M. F. A. de Thou, tome XV, page 179 de l'HIST. UNIV. DE J. A. DE THOU. Vers les premiers mois de 1835, plusieurs magistrats de la Cour royale de Lyon ayant, à l'occasion d'un procès porté devant cette Cour, été amenés à visiter les caves de la maison bâtie sur l'emplacement où était le monastère des Feuillans, découvrirent un caveau où gisaient douze squelettes. On en remarqua deux qui avaient la tête placée entre les cuisses; on pensa d'abord que c'étaient les squelettes de Cinq-Mars et de Thou; mais comme il est constant que le corps de ce dernier fût transporté aux Carmélites, il est très-possible que le second squelette fût celui du sieur Capistan, du parti de MONSIEUR, décapité à Lyon en septembre 1632. Voyez ci-dessus la première note de la page 61.

(3) Mazarin vint exprès à Lyon pour traiter avec Bouillon. Voyez le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HIST. DE FRANCE, tome I, seconde partie, p. 34 et suiv.

(4) A 9 heures du matin, et EN MEILLEURE SANTÉ, dit la GAZETTE DE FRANCE.